

Vaccin contre la COVID-19 Admissibilité à la dose du printemps

Les personnes suivantes, qui présentent le risque le plus élevé de maladie grave due à la COVID-19, devraient recevoir une dose de printemps si leur dernière dose remonte à plus de six mois (168 jours):



- ✓ Les personnes âgées de 80 ans et plus.
- ✓ Les personnes âgées de 18 ans et plus qui vivent dans des établissements de soins de longue durée, des maisons de soins infirmiers, des centres d'habitation collective ou des établissements de soins spéciaux pour personnes âgées.
- ✓ Les personnes âgées de 18 ans et plus qui sont modérément à sévèrement immunodéprimées.

Toutes les personnes d'origine africaine et les membres des Premières Nations âgés de 50 à 79 ans, ainsi que toutes les personnes âgées de 65 à 79 ans, peuvent envisager de recevoir une dose de printemps six mois après leur dernière dose, en particulier celles qui n'ont pas encore eu la COVID-19.

Les personnes qui ont eu la COVID-19 et qui ont déjà été vaccinées pourraient bénéficier d'une protection plus forte et plus durable contre la COVID-19.

Les personnes admissibles peuvent recevoir la dose de printemps jusqu'au 30 juin 2023.

Si vous n'avez pas reçu la dose de printemps avant la fin du mois de juin, vous devrez attendre l'automne pour recevoir la prochaine dose afin de mieux vous protéger pendant la saison des maladies respiratoires.